

# Notre Charte de Confidentialité



Positive Effect Consulting s'engage :

- Les projets ou propositions de projets sont totalement confidentiels. Positive Effect s'attache à instaurer une **relation de confiance mutuelle**.
  - L'ensemble des informations qui sont communiquées au cabinet au cours de ses missions ne sont en aucun cas utilisées à d'autres fins, ni communiquées à des acteurs extérieurs, sauf accord explicite.
  - Les informations ne sont pas divulguées à qui que ce soit et de quelque manière que ce soit, notamment oralement, par photocopie ou reproduction sous quelque forme que ce soit, sans le consentement écrit et préalable du client sauf à ses collaborateurs, assureurs ou conseillers juridiques respectifs ou à un tiers dans la mesure où telle divulgation est exigée par toute cours ou tribunal compétent ou par une autorité gouvernementale ou réglementaire.
  - Les informations ne sont utilisées que dans le contexte et pour les seuls besoins du projet.
  - En cas de manquement à une quelconque disposition d'un engagement, si ce manquement a causé un préjudice à l'une des parties, des indemnisations contre les conséquences de ce manquement sont convenues à l'avance.
  - Les engagements signés sont soumis à la loi française et conclus pour une durée à déterminer avec le client à compter de la date de signature et tout différend qui pourrait naître quant à sa validité, interprétation et/ou exécution sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de Commerce.
  - Sur demande, l'ensemble des documents (format papier ou électronique) transmis au cabinet pour la réalisation de ses missions peuvent être restitués ou détruits au terme du projet.
- Tous les documents livrés sont à la **propriété du client**.
- Les sources et données externes sont toutes citées par souci d'**honnêteté intellectuelle**.
- Le cabinet se réserve cependant la possibilité de **mentionner à titre de référence** sa contribution au projet mené.

Les Associés,

Flore Cercellier

Sébastien Biron